

CTO GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ORIENTATION STRATEGIQUE PARTAGEE : Faciliter les transitions sociales, culturelles, sportives et sociétales sur le territoire, dans un souci d'équilibre territorial

MESURE OPERATIONNELLE 4.6 : Construire une politique publique en matière de santé sur le territoire

o Contexte général :

L'accès aux soins peut être défini comme la faculté plus ou moins grande avec laquelle une population peut s'adresser aux services de santé dont elle a besoin.

L'accès est lié à la présence ou à l'absence potentielle de barrières économiques, physiques, culturelles, géographiques ou autre, lors de l'utilisation de ces services.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 a irrémédiablement changé le rôle des communes et des intercommunalités en matière de santé, en les plaçant comme des interlocuteurs privilégiés.

Elles jouent donc désormais un rôle précieux dans l'émergence et la mise en œuvre de projets locaux en matière d'accès aux soins et de santé.

Les intercommunalités, même s'il n'existe à ce jour aucune compétence obligatoire ou optionnelle dans ce domaine, s'impliquent fortement dans les réflexions et les projets des communes et des professionnels.

Les déterminants de santé sont multiples et englobent l'impact sur la santé de toutes politiques économiques, sociales et d'aménagement ; qu'il s'agisse d'urbanisme, d'environnement, de transport, d'habitat, de cohésion sociale, de petite enfance, de jeunesse, d'éducation, d'emploi, de soutien social ou d'accès à une alimentation saine.

Dans ce contexte, de nouveaux défis se posent aux intercommunalités dans les domaines d'accès aux soins, de santé-environnement, de vieillissement de la population, d'impact de l'urbanisme et du changement climatique, du développement des mobilités actives bénéfiques pour la santé et la qualité de l'air.

De par leur transversalité, les politiques en matière de santé s'inscrivent dans l'ensemble des politiques inhérentes au renforcement de l'attractivité du territoire.

De par la diversité de leurs compétences, les intercommunalités sont en première ligne pour impulser et animer un travail partenarial avec tous les intervenants et professionnels de la santé. Aussi, dans un contexte toujours présent de crise sanitaire sans précédent, l'ARS Occitanie invite et incite fortement les intercommunalités à s'engager dans le champ de la promotion de la santé, dans une logique de contractualisation avec elle, par le biais des Contrats Locaux de Santé (CLS).

Sur le territoire du Grand Narbonne, il existe déjà un Contrat Local de Santé porté par la Ville de Narbonne qui a forgé une pratique partenariale depuis plusieurs années dans ce domaine et sur lesquels il est important de s'appuyer pour bâtir un projet plus ambitieux à l'échelle de l'intercommunalité.

D'autres dynamiques partenariales existent sur le territoire et s'articulent avec le CLS :

- L'Atelier Santé Ville, pilier santé du Contrat de Ville du Grand Narbonne, a précédé la démarche CLS sur la Ville de Narbonne. Cet outil de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé existe depuis 2010 et mène des actions partenariales de santé au plus près des territoires prioritaires et en direction des habitants éloignés du système de santé.
- La CPTS du Grand Narbonne, association et structuration récente dans le paysage narbonnais, a signé en 2022 son projet de santé.

En lien avec l'Agence Régionale de Santé, le territoire engage donc, une réflexion sur l'élaboration d'un projet de santé territorial intercommunal au travers d'un Contrat Local de Santé. Dans le cadre du portrait du territoire du Grand Narbonne réalisé en décembre 2022 élaboré par l'Observatoire Régional de la Santé Occitanie, on note par rapport aux données nationales et régionales :

- Une surmortalité prématurée et évitable
- Une surmortalité par cancer toutes causes et par cancer du poumon

- Une surmortalité par maladies cardiovasculaires
- Un indicateur d'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes supérieur aux valeurs régionales et nationales, même si des tensions se font ressentir sur certaines zones
- Des densités de professionnels libéraux supérieures, à la Région et à la France métropolitaine pour les infirmiers et les kinésithérapeutes

Face à ces constats, la question de l'accès aux soins est primordiale et le développement d'une politique de prévention s'avère être un enjeu de santé publique pour limiter le phénomène de surmortalité précoce et évitable.

○ **Objectifs de la mesure :**

- Consolider l'armature territoriale en matière de soins
- Renforcer l'offre dans les territoires en tension
- Adapter et maintenir une offre de services de santé de qualité
- Faciliter l'accueil des professionnels de santé
- Identifier les priorités de santé publique par territoire à l'échelle des bassins de vie et structurer une politique locale d'accès aux soins et, plus largement, de santé publique
- Soutenir les dynamiques locales de construction ou de renforcement de l'offre de santé
- Agir sur les facteurs environnementaux qui affectent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (prévalence de certaines pathologies, pollutions, moyens de transports, isolement, dépendance, nutrition, et autres)
- Assurer l'accès des personnes, notamment les plus vulnérables, aux soins, aux services de santé, à la prévention et à la promotion de la santé
- Promouvoir le droit commun et le respect des droits des usagers du système de santé
- Mobiliser les ressources et partenaires disponibles sur le territoire afin de travailler à une réponse concertée et adaptée à l'échelle du territoire et aux besoins de santé des habitants
- Articuler les projets de santé des MSP et de la CPTS du Grand Narbonne avec les acteurs locaux en termes de prévention et de promotion de la santé
- Proposer un accès facilité pour les habitants du Grand Narbonne à des professionnels de santé
- Proposer une prise en charge de qualité en coordonnant les parcours de santé au niveau local

● **Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du Pacte Vert**

- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Préserver et développer des emplois de qualité
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités

○ **Contenu de l'action :**

- Réalisation d'un diagnostic local de santé
- Articulation avec la réécriture du Contrat de Ville et son volet santé défini par l'Atelier Santé Ville
- Maillage et conventionnement avec la CPTS du Grand Narbonne
- Expérimentations d'actions de prévention santé
- Signature et mise en œuvre du Contrat Local de Santé à l'échelle du Grand Narbonne autour des 4 axes : prévention et promotion de la santé, accès aux soins, santé mentale, santé environnement
- Déploiement du projet de prévention itinérant « Maison de la prévention santé, nouvel élan » sur l'axe « prévention et promotion de la santé du CLS
- Accompagnement aux projets de création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et de centres de santé, en lien avec la CPTS du Grand Narbonne
- Aménagement d'équipements de santé structurants
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

○ **Acteurs à mobiliser :**

- Les partenaires institutionnels : Agence Régionale de Santé Occitanie, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aude, la Préfecture de l'Aude, le Conseil Départemental de l'Aude, la Région Occitanie, l'Europe, le PNR La Narbonnaise en Méditerranée

- Le Centre Hospitalier de Narbonne et l'Hôpital Privé du Grand Narbonne LLOAN, dans une logique d'articulation et de parcours de santé
- La CPTS du Grand Narbonne représentant l'ensemble des professionnels de santé, notamment les professionnels de santé des MSP
- Les partenaires de santé : associations, structures médico-sociales, associations d'usagers et d'aidants et autres
- ...
- **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : sur la période du CTO 2022 - 2028**

❖ CRITERES D'APPRECIATION ET RESULTATS ATTENDUS

Comment cette action peut-elle s'intégrer dans les autres politiques publiques du territoire ? quels liens avec d'autres orientations ?

- Renouveau urbain
- Santé publique
- Aménagement du territoire et planification / Sobriété foncière / Urbanisme
- Mobilités et transports
- Cohésion sociale
- Enfance / Jeunesse
- Programme alimentaire territorial

• Indicateurs de suivi et mode d'évaluation

- Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes
- Nombre de projets de santé
- Nombre d'actions de prévention primaire : autoévaluation
- Couverture du territoire du Grand Narbonne en projets de prévention et actions de prévention
- Evolution des taux de dépistages
- Nombre de projets santé-environnement
- Mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale à l'échelle du Grand Narbonne

❖ ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES CPER, CPIER, PROGRAMMES EUROPEENS, SCHEMAS STRATEGIQUES :

- **SRADET Occitanie 2040** : défis de l'accueil et des interdépendances territoriales
- **Schéma départemental d'accessibilité des services au public de l'Aude**
- **SCOT du Grand Narbonne**
- **CRTE du Grand Narbonne**
- **Contrat « Bourg Centre » Occitanie**
- **Contrat « Petites Villes de Demain »**
- **Action Cœur de Ville I et II**
- **Programme LEADER GAL Via Domitia**
- **Programme européen du FEDER**
- **Projet de Territoire « Grand Narbonne 2030 »**